



PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

La Sécurité Routière en HAUTE-VIENNE

Bilan de l'accidentalité de l'année 2021

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE



SOMMAIRE

L'accident corporel de la circulation routière : définition.....	3
Bilan national.....	4
Contexte :.....	4
Données nationales :.....	4
Haute-Vienne : accidentalité 2021.....	5
1 – Qui ?.....	6
2 – Quand ?.....	7
3 – Où ?.....	8
4 – Pourquoi ?.....	9
Evolution sur 5 ans.....	10

GLOSSAIRE

BAAC : Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels

ATBH : Accidents, Tués, Blessés, Hospitalisés

BH : Blessés Hospitalisés

BL : Blessés Légers

ONISR : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière.

ODSR : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

VT : Véhicule de Tourisme

VU : Véhicule Utilitaire

PL : Poids Lourd

TC : Transport en Commun

Sites internet :

* <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

* <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Observatoire-departemental-de-la-securite-routiere>

L'accident corporel de la circulation routière : définition

Un **accident corporel** (mortel ou non mortel) de la circulation routière :

- survient sur une **voie ouverte à la circulation publique** ;
- implique au moins un **véhicule roulant** ou se **déplaçant** ;
- provoque la **mort** ou la **blessure** d'une ou plusieurs personnes ;
- en **excluant les actes volontaires** (homicides volontaires, suicides ...) et les catastrophes naturelles ;

Parmi les accidents corporels, on distingue :

- l'**accident mortel** : accident ayant fait au moins 1 tué ;
- l'**accident grave** : accident ayant fait au moins 1 blessé hospitalisé.

Un **accident corporel** implique un certain nombre d'usagers :

- les **victimes** : personnes impliquées décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux ;
- les **indemnes** : personnes impliquées non-victimes.

Parmi les victimes, on distingue :

- les **tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- les **blessés** :
 - blessés hospitalisés (BH) : victimes admises comme patients dans un hôpital **plus de 24 heures**,
 - blessés légers (BL) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital **moins de 24 heures**.

Il existe deux types de données sur les accidents corporels de la circulation routière :

- les **ATBH** (Accidents, Tués, Blessés et blessés Hospitalisés) reposent sur un système de remontées rapides permettant, à partir de données partielles, de calculer une estimation provisoire des résultats du mois écoulé avec une marge d'erreur de l'ordre de 2% au niveau national.
- les **BAAC** (Bulletins d'Analyse d'Accident Corporel) sont réalisés par les constatations (P.V.) que les forces de l'ordre effectuent au fur et à mesure de leurs interventions sur les lieux des accidents corporels. Ces données sont ensuite transmises par fichiers informatiques aux Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière (ODSR), qui les contrôlent et les consolident sous le contrôle de l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR)

Bilan national

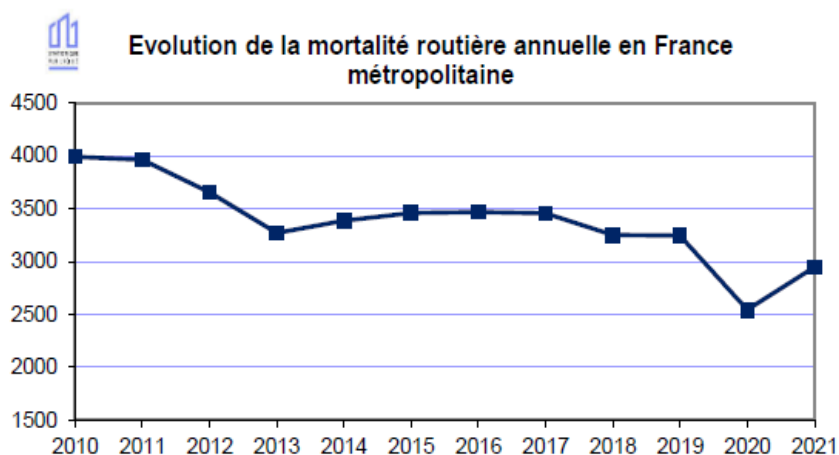
Contexte :

En 2021, les pouvoirs publics ont mis en place des couvre-feux nationaux et/ou locaux. Durant ces périodes de restriction, les déplacements notamment domicile-travail ou de loisirs ont été fortement réduits. Cette réduction des déplacements sur des périodes souvent nocturnes, propices aux accidents graves, a logiquement permis une diminution des accidents mortels, mais a eu un effet moins fort sur l'accidentalité corporelle non mortelle qui intervient principalement en journée.

Données nationales :

2 944 personnes sont décédées en 2021 sur les routes de France métropolitaine.

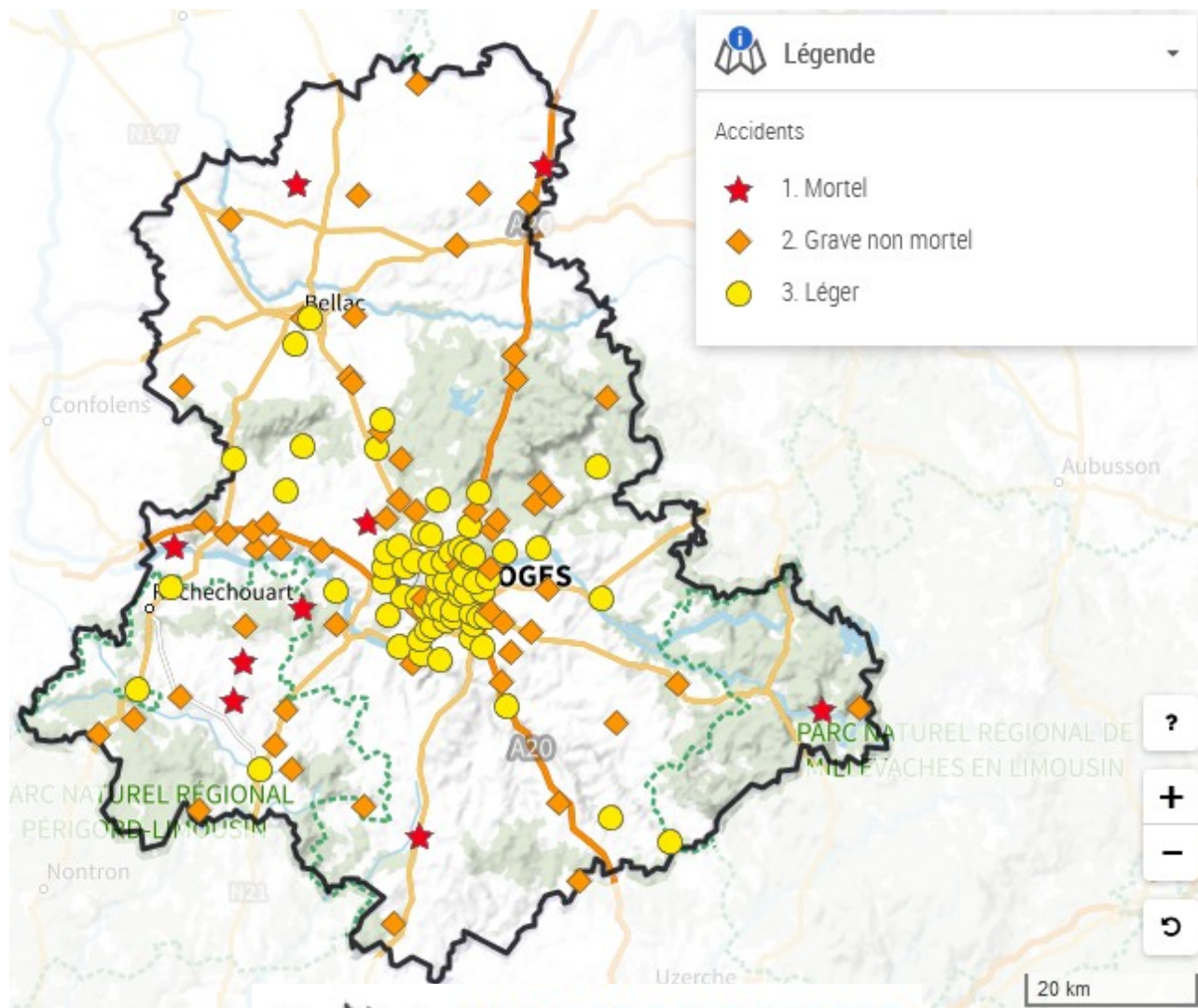
Il s'agit de la plus faible mortalité routière enregistrée depuis 1926 en dehors de l'année 2020 très impactée par les restrictions de circulation imposées par la gestion de la pandémie de COVID 19 (mortalité routière en 1926 : 2 900 tués), alors qu'on peut estimer que le parc de véhicules en circulation a été multiplié par 50¹.



Source : ONISR – données définitives jusqu'en 2021
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, en France métropolitaine

¹ Le parc automobile actuel en circulation est estimé à 40 millions, et devait être de l'ordre de 800 000 en 1925.

Haute-Vienne : accidentalité 2021



437 Accidents corporels

(+13 / Année 2019)



523 Blessés

(+ 8 / Année 2019)



32 Tués

(+14 / Année 2019)

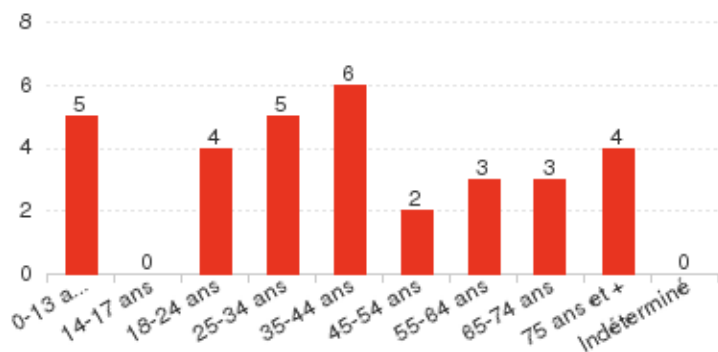
1 – Qui ?

Accidents impliquant un ...									
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	TC	Autre	Ensemble
Accidents	64	52	57	67	321	53	5	15	437
% d'accidents	15%	12%	13%	15%	73%	12%	###	3%	

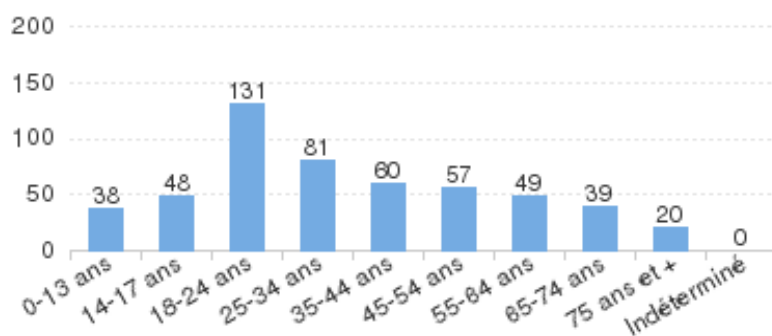
Personnes tuées et blessées selon le type d'usagers									
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	TC	Autres	Total
Tués	3	0	1	7	19	2	0	0	32
Blessés	60	49	56	60	269	14	3	12	523

Les véhicules de tourisme sont impliqués dans 73 % des accidents corporels. **Les usagers vulnérables** (piétons, vélo, cyclo, moto) sont toujours **très présents dans les accidents corporels**. Ils représentent plus de **34 % des tués** et **43 % des blessés**.

Age des personnes tuées



Age des personnes blessées

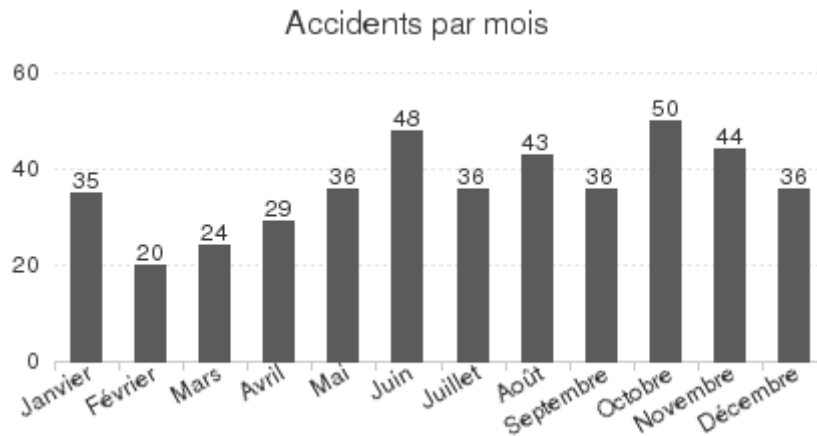


Avec **7 personnes décédées**, la classe d'âge des séniors (+ de 65 ans) représente **22 % de la mortalité routière** dans le département en 2021.

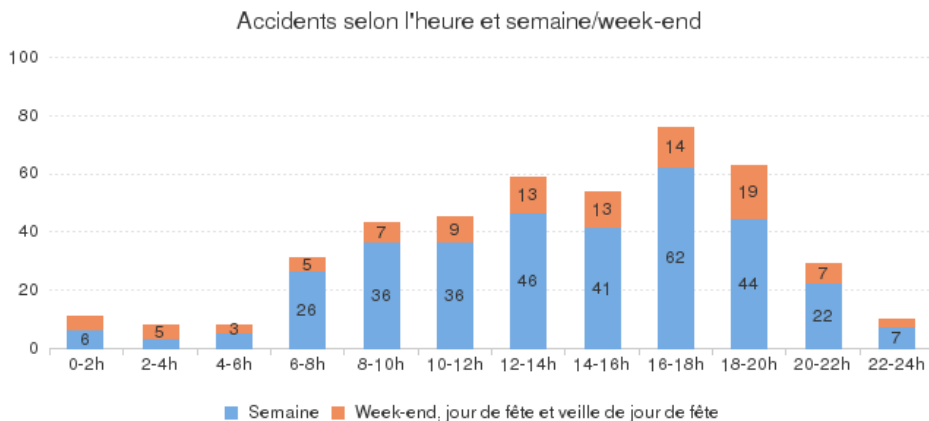
Les jeunes (18-24 ans) sont impliqués dans 35 % des accidents corporels, ce qui traduit une **surreprésentation, compte tenu de la démographie de la Haute-Vienne**.

Les usagers de **- 35 ans** représentent près de **44 % des Tués** et **57 % des Blessés**.

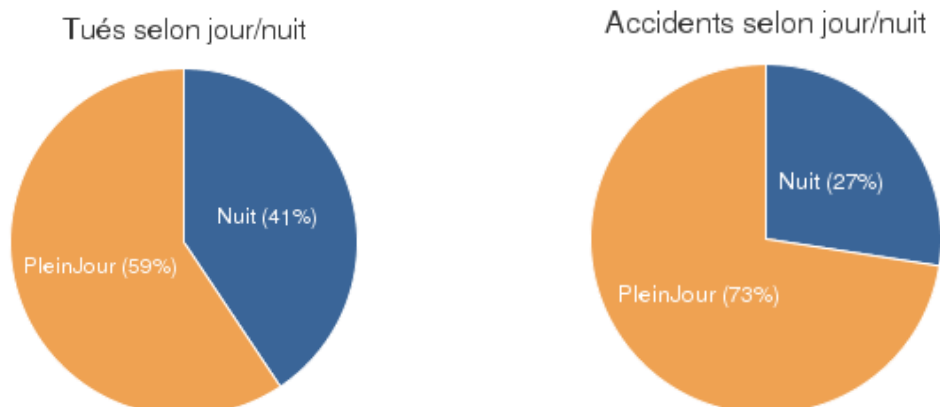
2 – Quand ?



En 2021, le **nombre moyen d'accidents corporels par mois** est de pratiquement **37**, soit plus d'1 par jour. Les premiers mois de l'année ont été impactés très positivement par les restrictions de déplacement dues à la crise sanitaire.

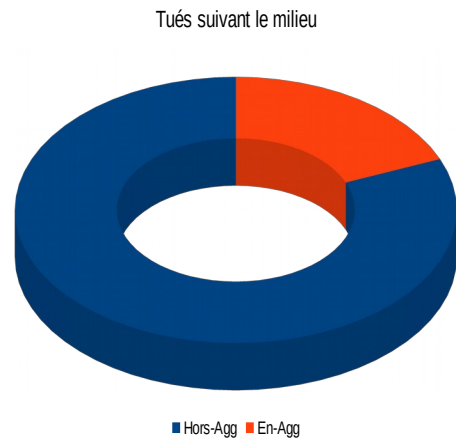
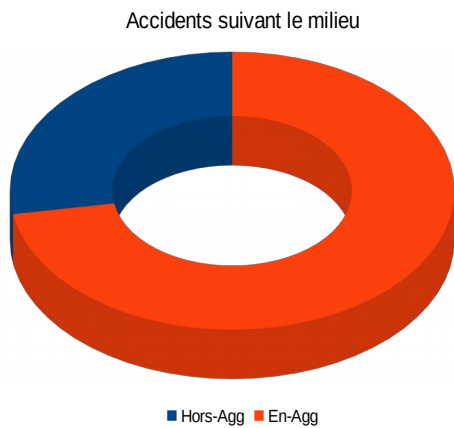


Les accidents corporels sont plus fréquents pendant les jours de semaine avec un pic constaté entre 16h et 18h.



Les 3/4 des accidents corporels ont lieu en journée, mais à contrario, la gravité (nombre de tués pour 100 accidents) augmente la nuit.

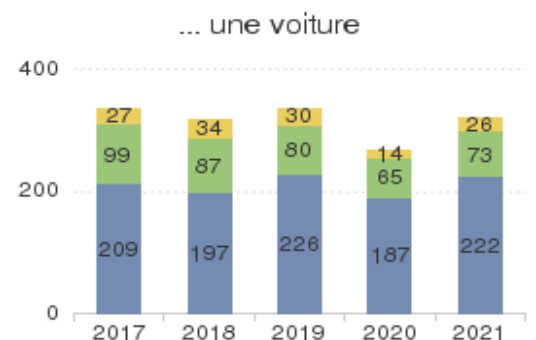
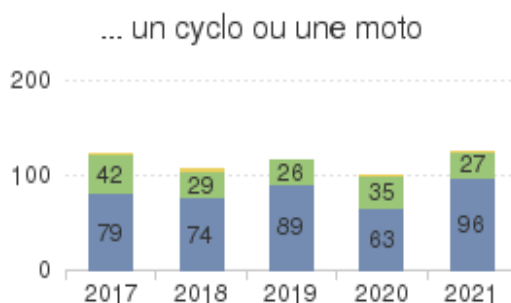
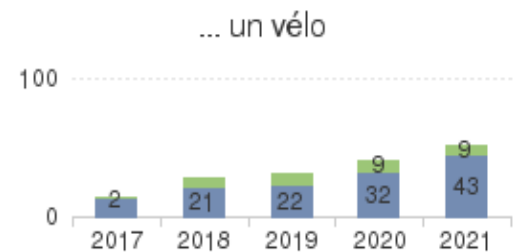
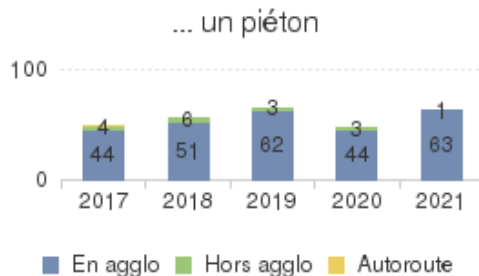
3 – Où ?



Alors que les accidents corporels ont lieu majoritairement en agglomération, on constate que le nombre de tués sur les routes départementales et nationales est beaucoup plus important.

Evolution sur les 5 dernières années :

Accidents impliquant ...



Les usagers vulnérables sont de plus en plus impliqués dans les accidents corporels, en particulier en agglomération, traduisant ainsi une évolution des modes de déplacement selon le milieu.

4 – Pourquoi ?

Les causes présumées :

Un accident peut avoir plusieurs causes ce qui peut impliquer une possibilité de comptage double ou triple pour un usager.

Part dans les accidents où au moins 1 des facteurs suivants est identifié :			
FACTEURS	TOUS CORPORELS	MORTELS	AVEC BLESSE HOSPITALISE
Vitesse excessive ou inadaptée	38%	41%	38%
Inattention	37%	13%	25%
Refus priorité	36%	22%	32%
Alcool	10%	19%	19%
Stupéfiant	5%	6%	8%
Malaise	1%	6%	3%
Somnolence / fatigue	2%	15%	2%

L'analyse du tableau montre que 3 facteurs principaux apparaissent de façon récurrente :

Vitesse - Refus de priorité - Inattention

Le facteur vitesse excessive ou inadaptée est omniprésent, en particulier dans les accidents mortels.

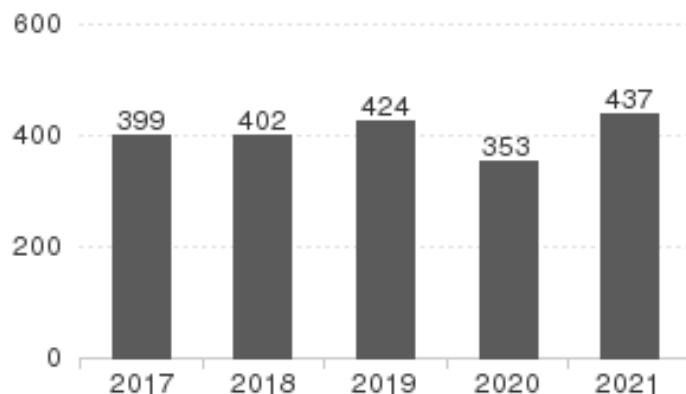
Le refus de priorité, qui fait partie intégrante des règles de conduite (avec le dépassement dangereux, changement de file, non respect des distances ou encore le contresens) est également fortement représenté.

Enfin, le facteur inattention apparaît en nette progression.

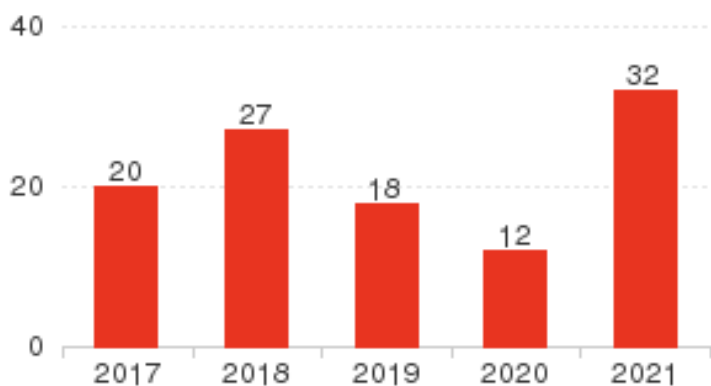
Ces 3 facteurs démontrent également un certain relâchement des usagers très certainement lié à la sortie de la crise sanitaire et des différentes périodes de confinement.

Evolution sur 5 ans

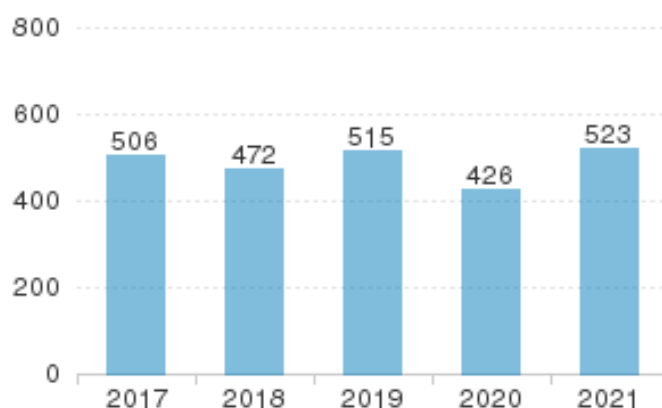
Accidents



Personnes tuées



Personnes blessées



Malgré les mesures de restriction de début d'année qui ont favorablement impacté l'accidentalité sur le territoire, l'année 2021 est la pire année depuis plus de 5 ans dans tous les secteurs (accidents, tués, blessés).

Les analyses démontrent que les **usagers vulnérables** sont **de plus en plus impliqués** dans les accidents, avec la croissance de nouveaux modes de déplacement dit « doux » (engin déplacement personnel).

Il existe également une **réelle problématique** concernant les usagers dont la **tranche d'âge est 18-34 ans**, compte tenu de leur représentation démographique sur le département.

Enfin, les facteurs « **vitesse, refus de priorité et inattention** » sont **très majoritairement présents** dans les accidents corporels en 2021.